

AR Prefecture

016-211601380-20240624-DCM202406_02-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 17 - votants : 22 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 24 juin 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 18/06/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, CHEMINADE, GOMES DA COSTA, RANIVOALISON, VASLIN
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mmes LAINE, BADALIAN, DIABY, JUIN, PLAIN et Mrs LABROUSSE, LAGARDE, MORIN, MOUHICA

POUVOIRS : De Mme LAINE à Mme GINGAST
De Mme JUIN à M. CALANDRAUD
De Mme PLAIN à Mme CHAUVEAU
De Mme BADALIAN à Mme VASLIN
De M. MOUHICA à M. SOGUEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHEMINADE

Délibération : 2024-06-02

RH : RECRUTEMENT de deux alternants

3008 JUIN 2024
1518 JUIN 2024
1518 JUIN 2024
Rapporteur : H. GINGAST

Il est proposé de recruter deux nouveaux alternants au 01/09/2024 (ceux en poste actuellement terminent leur contrat au 31/08/2024).

- un premier contrat dans le cadre d'un Bachelor en communication sera conclu avec la Mediaschool d'Angoulême pour une durée de 1 an. La personne sera affectée au service communication de la mairie
- un deuxième contrat dans le cadre d'un CAP Intervention en maintenance technique de bâtiments sera conclu avec le CFA de Chasseneuil pour une durée de 2 ans. Le jeune sera affecté au service technique, pôle bâtiments.

Deux maitres d'apprentissage seront désignés pour encadrer les alternants.

Il est rappelé que les frais pédagogiques doivent être payés par la Commune. Une demande de prise en charge de ces frais par le CNFPT (Centre Nationale de Formation de la Fonction Publique Territoriale) a été faite en début d'année pour ces deux contrats.

AR Prefecture

016-211601380-20240624-DCM202406_02-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

Le 30/04/2024, le CNFPT a donné son accord pour la prise en charge d'un seul contrat, compte tenu du nombre très important de demandes émanant des collectivités.

Le salaire des alternants ainsi que les frais pédagogiques sont prévus au BP 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention,

- APPROUVE le recrutement de 2 alternants à compter du 01/09/2024
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents afférents

Pour copie conforme
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **25 JUIN 2024**

Réception du : **25 JUIN 2024**

Mise en ligne le : **27 JUIN 2024**

Le Maire,

Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département